COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 22 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N° 23 DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 À 20H00 AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET

Personnes présentes : 25 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Bersier Anne, Vice-Syndique
Baillet Yannis, conseiller communal
Currat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Oberson Hervé, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
M. Julien Schmutz, groupe « Les 7Villages »
M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages »
M. Gérald Pidoud, groupe « Les 7Villages »
Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir »

La séance est présidée par M. François Egger, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, aux conseillers communaux et généraux présents, aux membres du bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Il souhaite la bienvenue à cette assemblée du Conseil général.

Le Président excuse les absences de Mmes Roxane Joye, Rachel Joye, MM. Julien Schmutz, Raphaël Pidoud et Gérald Pidoud.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 33 du 18 août 2023, page 1380. Un tout ménage a également été envoyé à la population.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023
2. Proposition d'achat du bâtiment de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, article 846 RF
   - 2.1. Présentation du rapport par le Conseil communal
   - 2.2. Rapport et préavis de la commission financière
   - 2.3. Questions des conseillères et conseillers généraux
   - 2.4. Vote du conseil général
3. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, Le Président passe à la liste des présences par appel nominatif. Il annonce 25 personnes présentes, majorité 13. Le Président distribue la liste pour les signatures.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » a une petite remarque à la page 18 du document, c'est « les CFF dans l'automatisation des lignes de la Broye » et non dans l'autorisation.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », avait fait une demande pour un crédit d'étude vers l'Escabelle à Grandsivaz et c'était indiqué que cela serait discuté à la prochaine séance du Conseil général et dans l'ordre du jour il n'y a rien.

Le Président répond que le point sera soumis au Conseil général pour les budgets au mois de décembre.

Etant donné qu'il n'y a plus de remarque ni de question, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 31 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Proposition d'achat du bâtiment de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, article 846 RF

2.1. Présentation du rapport par le Conseil communal

Comme il s'agit de la raison principale de notre réunion de ce soir, M. le Président donne la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic remercie M. le Président.

Chers collègues, chers membres du Conseil général, chers citoyens, Mesdames et Messieurs de la presse. M. le Syndic va le faire le plus complet possible mais comme il a fait le tour des 3 groupes, c'est là qu'on a vraiment pu sortir les points pour lesquels il pouvait y avoir pas mal de questions et remercie beaucoup les membres du Conseil général pour avoir bien participé à ce débat. Le Conseil communal est devant le Conseil général ce soir pour une raison qui n'était pas prévue, en fait, comme vous le savez à la fin du mois de décembre 2022, la banque Raiffeisen à Montagny-la-Ville a fermé ses portes. Ceci dit, c'est un bâtiment administratif qui nous clignait des yeux. On sait que l'administration aujourd'hui à Cousset est à l'étroit et une opportunité se présente à nous. Qu'est-ce qu'on fait quand il y a une opportunité, on creuse un peu, on visite, on regarde, on évalue les pour, les contre, et aujourd'hui on est devant un choix, qui est devant nous ce soir, demain c'est fini. Cela s'appelle une opportunité. Certes l'endroit on ne l'a pas choisi. Le bâtiment est construit, c'est un bâtiment qui est aujourd'hui purement administratif. Il faut le savoir qu'au départ, il y avait un appartement pour le gérant avec les bureaux dessous et par la suite la banque, avec les besoins qui sont venus croissants dans les années, a eu jusqu'à 13 personnes qui ont travaillé dans ces locaux. Donc c'est déjà un bâtiment qui est fait pour des bureaux. Maintenant, le Conseil communal s'est penché sur cette acquisition et il a fallu voir ce qu'on devait mettre aux normes. On a de la chance, on doit juste avoir un ascenseur qui relie au minimum deux étages et un toilette pour personne à mobilité réduite. Tout cela a été chiffré et on arrive à un montant qui va dépasser très peu, on aura une légère marge, un montant d'acquisition de la banque qui nous a été proposé, il a été revu à la baisse par rapport au prix affiché et cela va nous permettre avec Fr. 50'000.— de plus que le prix affiché d'avoir une administration qui soit utilisable en l'état. Il pense qu'on a pas mal débattu à ce sujet dans les groupes, maintenant on peut répondre aux questions, on a aucun souci, mais c'est tout simplement une opportunité qui se porte devant nous, soit on la prend ou on la prend pas. Au niveau de la commune, cela donne aussi après, c'est fait, on a une nouvelle administration et on peut se concentrer pour d'autres choses. Quant à savoir que le prix est très raisonnable. Si on prend la surface de la parcelle qui fait 1'450 m2, aujourd'hui à l'endroit où c'est placé, on voit pratiquement toute la Broye, donc à Fr. 400.--/m2 on est déjà à Fr. 600'000.—, on remet à peu près la même somme et on a un bâtiment qui est construit, prêt à utiliser. Il pense que c'est quelque chose d'important à tenir compte. Voilà on est là pour répondre à d'éventuelles questions.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces paroles et passe au point 2.2 de l'ordre du jour.

2.2. Rapport et préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière.

M. Olivier Dousse donne connaissance du rapport.
Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant la demande d'un crédit pour l'achat du bâtiment de la Raiffeisen à Montagny-la-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Selon l'article 67, al. 1, lettre h LFCo, les dépenses non prévues au budget doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général et selon l'article 72, al 1, lettre c LFCo, il appartient à la Commission financière (COFI) d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une telle décision.

II. CREDIT POUR L'ACHAT DU BÂTIMENT DE LA RAIFFEISEN A MONTAGNY-LA-VILLE, AINSI QUE LE RECOURS A L'EMPRUNT SI NECESSAIRE

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de CHF 1'300'000.- pour l'achat du bâtiment de la Raiffeisen à Montagny-la-Ville selon le message du 7 août 2023 du Conseil communal pour le Conseil général.

III. PROCEDURE SUIVIE

a) En date du 8 août 2023, la COFI a reçu, par mail du Conseil communal, le document présentant la proposition d'achat du bâtiment afin d'y transférer l'administration communale.

b) Lors de sa séance du 17 août 2023, la COFI a étudié le document et ouvert la discussion.

IV. CONCLUSION

Sur la base des informations et des documents reçus, la COFI préavise favorablement et à la majorité cet investissement et recommande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'achat du bâtiment de la Raiffeisen à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire. Cependant, comme déjà mentionné dans le rapport du groupe de travail pour la partie « finance » du projet global (version du 27 novembre 2022), la capacité d'investissement de la commune de 12 millions CHF reste limitée. Pour rappel, le but du projet global était de ne pas arriver à une augmentation d'impôt et les 12 Millions CHF prévus ont déjà été bien entamés par le projet « Sport ».

M. le Président remercie M. Olivier Dousse pour son rapport et demande si les membres du Conseil général ont des questions ou des remarques à formuler à M. Dousse. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 2.3

2.3. Questions des conseillères et conseillers généraux

Le Président ouvre les discussions.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » concernant le prix d'achat du bâtiment de Fr. 1'100'000.—est-ce que dans ce prix sont compris les frais de mutation, les frais de transfert et les émoluments du notaire.

M. le Syndic répond à priori non, parce que c'est le prix d'achat qu'ils veulent obtenir de Fr. 1'100'000.— et après il y aura les différents frais qui s'ajoutent.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » demande s'ils seront payés par la Raiffeisen.

M. le Syndic répond qu'il ne sait pas comment cela se passe au niveau juridique.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » dit qu'il faut peut-être s'inquiéter de cela.

M. le Syndic demande à Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » combien cela peut faire.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » répond qu'elle ne sait pas exactement, vite quelques pourcentages, quelques dizaines de milliers de francs.

M. le Syndic répond qu'alors on a la marge.

M. Antony Berger, groupe « élan citoyen » avait une question sur les modalités d'acquisition si c'est envisageable d'acquérir ce bâtiment par une utilisation de la fortune, étant donné que des liquidités étaient disponibles à la fin 2022.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, répond que la fortune au bilan ne permet pas le financement d'un emprunt, c'est une fortune qui est purement comptable. On a le règlement MCH2 et surtout le règlement communal sur les finances qui nous impose que pour tous les investissements qui dépassent Fr. 20'000.-- doivent être passés au compte d'investissement. Dès lors tout investissement qui dépasse ce montant ne peut pas être financé par cette fortune-là. Le seul moyen d'utiliser cette fortune ce serait de faire une perte à l'exercice de fonctionnement donc on pourrait se dire qu'on met l'achat de la Raiffeisen au compte de fonctionnement mais étant donné que cela dépasse Fr. 20'000.-- ce n'est pas possible. Par contre cette fortune nous sert d'avoir un meilleur rating de solvabilité, avoir une meilleure image envers les instituts financiers pour les emprunts, donc non impossible.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » fait une remarque. En fait dans cette législature on avait trois projets à analyser, ou trois sous-projets, à réaliser ou à lancer. Le projet sport et loisirs a démarré et suit son cours jusqu'au quatrième trimestre 2024. Le projet de l'administration, avec cette opportunité du bâtiment de la Raiffeisen, nous avons la possibilité de régler ce projet rapidement, déménagement mi, fin juillet 2024 pour un coût très raisonnable. Le bâtiment est dans un excellent état et se prête parfaitement à cette affectation. La rénovation d'un bâtiment existant serait plus cher et le planning non défini. Un avantage pour le projet des écoles aussi est de connaître tous les locaux libres du bâtiment du centre pour satisfaire aux exigences de Fribourg en matière des salles spéciales à mettre à disposition. Nous avons démarré l'étude du cahier des charges du projet des écoles mais le planning de ce projet ne dépend pas du projet de l'administration, nous aurons effectivement l'avantage de connaître tous les locaux que nous pourrons disposer pour définir un projet le plus juste possible en terme de nombre de classes.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au point 2.4

2.4. Vote du conseil général

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote.

Acceptez-vous le crédit de Fr. 1'300'000.00 pour l'achat du bâtiment de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, article 846 RF, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

Le crédit de Fr. 1'300'000.00 pour l'achat du bâtiment de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, article 846 RF, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 19 oui, 3 non et 3 abstentions.

Le Président passe au point suivant.

3. Divers.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir », demande si les travaux de l'impasse du Botset à Mannens sont terminés.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond par la négative. Il reste les banquettes à réaliser le long de la route, c'est-à-dire à remettre de la terre contre les boudins en goudron.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir », trouve que la rampe en gravier, à la fin de la route, est beaucoup trop raide et il demande s'il y aurait un moyen de la corriger.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que l'on n'a pas encore reçu l'ouvrage et que l'on regardera lors de la visite.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », demande qu'en est-il de la révision des indices du plan d'aménagement local PAL, sachant qu'un budget avait été voté à CHF 30'000.- lors de la séance du 07.12.2021.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, remercie pour la demande, et surtout de l'avoir transmise en avance car cela lui a permis de préparer une petite présentation. L'historique de la révision des indices est venue en tout début de législature, par la discussion que l'on peut avoir au sein de la population. La population constatait la construction d'un grand nombre d'immeubles qui s'intégraient mal par leurs tailles dans les villages périphériques, ils étaient un peu surdimensionnés. Cette thématique a été amenée à la commission d'aménagement qui a ensuite décidé de l'amener vers le Conseil communal et à la fin vers le Conseil général pour cette demande de crédit. On a pu voir que dans toutes ces étapes-là, on était tous finalement unis pour cette volonté de conserver la qualité du milieu bâti. Ce crédit de CHF 30'000.- a été accepté le 3 décembre 2021. Conservé le milieu bâti donc passe par une révision de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

M. Stéphane Currat commente ensuite une présentation PowerPoint dans laquelle il explique comment est calculé l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), la procédure suivie avec le bureau d'urbanisme ARCHAM et la procédure d'approbation par le canton. Il présente ensuite un exemple pratique sur la zone « village » qui est la seule concernée par cette révision d'indice IBUS, qui comprend encore la mise en place d'une zone de verdure et l'aménagement de places de parc sur des terrains perméables à la pluie. Cette procédure a conduit le Conseil communal à demander une procédure spéciale pour la suspension des demandes de permis de construire en cours, dans la zone concernée, en contactant au préalable les promoteurs concernés. M. Currat rappelle encore que le règlement communal d'urbanisme RCU actuel permet de demander une intégration des nouvelles constructions dans les sites bâtis, mais c'est une mesure plus difficile que celle de réduire l'IBUS. Il passe ensuite à la présentation des délais de procédure en matière de révision du plan d'aménagement local PAL. La commune dispose d'un délai de 2 ans pour une mise à l'enquête, ce qui autorise la suspension des projets en cours en zone village, en application de l'article 92 LATeC.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », constate que cette révision du PAL est décidée par le Conseil communal avec les propriétaires privés et le bureau d'urbanisme. Est-ce que cela doit passer par une décision du Conseil Général ?

M. Stéphane Currat, conseiller communal, répond par la négative, c'est le Conseil communal qui met à l'enquête publique et qui transmet au canton.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen » demande quelle a été la réaction des promoteurs par rapport à l'information de la suspension du projet.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, répond qu'ils ont pris note de notre volonté politique et de notre souhait. Maintenant il faut qu'ils réfléchissent comment ils vont donner suite. La balle est dans leur camp et pour le moment nous n'avons pas encore de retour.

M. le Président remercie M. Stéphane Currat, conseiller communal, pour toutes ces explications.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages » pose une question sur la mobilité, en particulier pour le village de Montagny-les-Monts. La route du Pelleret qui est actuellement limitée à 80 km/h où il y a pas mal d'enfants qui se promènent, qui vont à l'école. Le long des murs où il n'y a pas de dégagement possible et les voitures roulent souvent assez vite. Avons-nous des nouvelles par rapport à cela ?

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que l'année passée on avait un budget et on va recevoir bientôt le rapport de « Team + », bureau d'ingénieurs trafic et urbanisme, spécialisé dans la mobilité. Ils auront des propositions concrètes pour les villages périphériques, dont Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz. Le Conseil communal s'est penché sur cette

problématique du fait qu'il n'y a pas vraiment de trottoir et que la sécurité fait défaut. En 2017, une demande du Conseil Communal a déjà été faite pour déplacer la signalisation 50 km/h à l'entrée du village mais cela n'avait pas été accepté par le canton. Leur principal argument était que c'était densement bâti sans être rattaché au village et pas suffisamment grand pour considérer que c'était une entrée de village. Maintenant il faut prendre une autre approche et organiser des concepts au niveau de la mobilité pour tout le village et là on aura des chances d'aboutir à quelque chose où l'on peut réduire les limitations de vitesse et sécuriser les piétons. Déplacer simplement une signalisation n'est pas possible mais, en revanche, on peut proposer, comme on peut le voir dans d'autres villages, d'aménager des zones 30 km/h. Le rapport doit arriver ces jours et le Conseil communal pourra certainement donner plus d'informations lors de la prochaine séance du Conseil général. Malheureusement cela prend beaucoup de temps et si l'on essaie de prendre des raccourcis, on se heurte à certains règlements, puis au canton. Ce n'est pas la commune qui peut décider où mettre les panneaux de limitation de vitesse, donc il faut suivre les procédures d'autorisation.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages » remercie M. Sébastien Rossier pour sa réponse, tout en regrettant que le canton prenne moins à cœur la sécurité des enfants que le respect des procédures.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », donne une information concernant la commission spéciale du Conseil général pour le dossier sport, à la suite de la démission de M. Raphaël Pidoud (groupe « Les 7Villages ») au printemps dernier et la nomination de M. Daniel Francey à la séance du mois de mai. La commission s'est réunie en séance le 22 juin et elle s'est reconstituée comme suit :

- M. Gilbert Fragnière (groupe « élan citoyen ») - président

- M. François Egger (groupe « Continuité & Avenir ») - membre

- M. Daniel Francey (groupe « Les 7Villages ») - membre

- M. Alexandre Margueron (groupe « Continuité & Avenir ») – secrétaire

M. Gilbert Fragnière pose également la question, concernant la mobilité du carrefour qui est juste après les barrières à Cousset, direction Les Arbognes. Que l'on vienne d'un côté ou de l'autre ça fait chaque fois peur. Il faudrait essayer d'accélérer les choses. Ce carrefour est très inquiétant à ses yeux.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, déclare que le projet présenté a été refusé par le canton dans sa première mouture. Le canton estimait que les modifications proposées pour ce carrefour n'allaient pas améliorer la situation par rapport aux piétons. Du coup, le canton a rapproché un petit peu le passage piéton existant qui est au centre du village. Il reste toujours un détour à faire à pied, au lieu que ce soit de 50 m, cela ne fait plus que 20 m. Ils ont estimé que cela n'était pas suffisant et que les piétons allaient continuer de traverser ce carrefour à pied.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » répond qu'il ne parle pas des piétons, mais des voitures. Quand on circule sur la route du Centre, que l'on passe le passage à niveaux et que l'on tourne à gauche, direction Les Arbognes, c'est très compliqué malgré qu'il y ait un miroir, ce n'est pas évident. De même, si l'on vient des Arbognes et que l'on veut traverser le village de Cousset, il faut vraiment être très attentif aux véhicules qui viennent de Montagny-la-Ville. Ce n'est pas seulement une question de piétons mais aussi une situation de circulation des véhicules routiers.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que dans le projet on avait plutôt mis l'accent pour une meilleure visibilité pour les véhicules à moteur. La remarque du canton était que l'on n'avait laissé de côté la mobilité douce pour les piétons et les vélos. Si l'on veut avancer dans le projet, il y aura certainement quelques débuts de réponses dans le rapport que l'on va recevoir du bureau d'étude sur la mobilité pour faire des propositions. Il faudra certainement prendre un

ingénieur de la mobilité pour essayer de trouver une solution. Il précise que c'est étroit, qu'il manque de place pour mettre un trottoir ou une piste cyclable. C'est un carrefour complexe à améliorer. En plus, il faut laisser la possibilité aux camions de manœuvrer, donc beaucoup de paramètres et de contraintes auxquels il faut répondre. Dans l'idéal, il faudrait faire un rond-point souterrain pour répondre à tous les critères. Après 6 à 8 mois du traitement du dossier, la commune n'a obtenu plutôt que des remarques négatives et, du coup, il faudrait presque reprendre tout à zéro.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » remercie pour les informations.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen » fait part d'une remarque des citoyens de la commune, concernant l'entretien des bordures de route, de trottoir ou autres chemins, paraît-il qu'il y ait plus de verdure que d'habitude. Il pose la question s'il s'agit d'une volonté de la commune, d'une directive du canton au niveau écologique ou dû à un manque d'effectif. Il demande une réponse par rapport à cette remarque.

M. le Syndic déclare avoir posé la question le jour d'avant à notre responsable M. Gilles Genilloud. Il est vrai que l'on essaye au niveau de l'écologie de faire moins de fauches possibles. Le canton a aussi donné des pistes par rapport à cela. Il y a moins de fauches qui se fait qu'auparavant. Ce n'est pas un manque de personnel, c'est juste une façon de gérer la fauche différemment. Il a aussi eu la remarque qu'un seul côté de la route avait été fauché et non l'autre, alors il précise que la voirie fauche d'abord dans un sens, puis elle fait le tour et que cela peut prendre 2 ou 3 jours avant de repasser de l'autre côté de la route.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande s'il y a des informations concernant l'ADIS-Broye (Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye), notamment avec la caserne.

M. Rémy Grether, conseiller communal, précise que pas plus tard que la semaine dernière, l'ADIS a été nommée dans ces fonctions officielles. C'est-à-dire que depuis plusieurs années, l'association travaille de manière provisoire du fait que les statuts n'avaient pas été adoptés par le canton. Ils ont été adoptés au mois de mai et l'assemblée statutaire qui aurait dû se dérouler au mois de juin n'a eu lieu que la semaine dernière. Il informe qu'il représente la commune au sein de l'ADIS-Broye, comme déjà depuis une année et demie dans l'organisation provisoire et qu'au niveau de l'organisation des pompiers, il n'y a rien de spécial à dire, sachant que la commune paie son dû par rapport au calcul qui lui avait été soumis lors de l'approbation des statuts. La commune reste propriétaire du bâtiment qui est loué à l'ADIS-Broye. Toute demande de modifications sur le bâtiment communal de la caserne ne peut se faire sans l'approbation du Conseil général et M. Grether assure que rien d'inofficiel n'est possible dans ce domaine-là.

La parole n'est plus demandée et le Président donne la parole au Syndic qui tient à remercier l'assemblée de la confiance témoignée par rapport à la décision d'achat du bâtiment. Il précise que cela peut paraître un peu frustrant pour les citoyens de suivre des débats finalement peu fournis, parce qu'il faut savoir en fait que les discussions vives ont lieu dans les réunions de groupe et que c'est là que se posent les questions. Ce soir, c'est un petit peu le résultat de tout ce qui a été débattu. Il indique être très satisfait. Il voulait également remercier ses collègues du Conseil communal. Il veut rappeler la date du samedi 23 septembre pour la course d'école du Conseil communal et du Conseil général. Le départ est prévu à 8h00 en car pour une destination qui sera donnée en temps voulu. Il précise que la course sera de retour pour le Recrotzon où l'on pourra continuer à festoyer. Il remercie l'administration et Mme Marie-Noëlle Bugnon, secrétaire communale, pour la prise du procès-verbal.

M. le Président remercie M. le Syndic et toutes les personnes présentes ce soir, et souhaite à tous un bel automne et donne rendez-vous le mercredi 13 décembre 2023 pour la séance du budget 2024. Comme d'habitude, M. le Président invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié après la séance.

Il est 20h56, Le Président clôt officiellement cette séance du Conseil général.

Le Président :

François Egger

COMMUNE MONTAGNY

La secrétaire :

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route Bas-des-Esserts 15	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Excusée
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	Excusé
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Excusé
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Excusé